

Juin
2009
N°6

CAMARET *infos*

Bulletin Municipal de la ville de CAMARET-SUR-AIGUES

Sommaire

- 1 Le mot du maire
- 1 Collecte de sang
- 2 Programme travaux
- 2 Incident au CLSH
- 2 Une nouvelle entreprise à Camaret
- 2 Brèves
 - Boîtes aux lettres
 - Eclairage public
 - Jardin de L'Aigues
 - Feu
- 3 Animations municipales
- 4 Prévention canicule
- 4 Opération tranquillité vacances
- 4 Période estivale
- 4 Du nouveau...
 - ...pour les passeports
 - ...pour les immatriculations
- 5 AGENDA 21
 - Agir pour l'énergie
 - Réunion publique
 - Fleurissement
 - Marché de producteurs
 - Déchets
- 6 JEUNESSE
 - Les jeunes impliqués
 - Chèques Loisirs
 - Service Enfance Jeunesse
- 7 Conseils municipaux
- 7 Expression des élus
- 8 INFORMATIONS MUNICIPALES
 - Permanences des élus
 - Elections européennes
 - Etat civil

CAMARET-Assos
Dans ce numéro



Inauguration du marché de producteurs le 15 mai en présence de Pierre Meffre, Conseiller Régional et Maire de Vaison-la-Romaine, et de Max Raspail, Conseiller Général.

Le mot du maire.

Chers concitoyens,

Après la nécessaire phase d'étude, la période des travaux a débuté ce printemps. Nous avons été particulièrement vigilants à leur mise en œuvre afin de limiter au maximum les nuisances au quotidien.

Ainsi, les travaux d'adduction d'eau potable ont été repensés pour permettre la réouverture chaque soir de l'avenue du Mont Ventoux. Nous veillerons à ce qu'ils se terminent dans

les plus brefs délais, avant de passer à la tranche suivante Cours du Couchant.

La construction de la nouvelle crèche municipale est également sur le point de commencer. La pose de la première pierre aura lieu le mercredi 8 juillet à 17 heures. Celle-ci sera immédiatement suivie du démarrage des travaux, pour assurer la livraison de ce magnifique bâtiment à la date prévue.

La dynamique communale, c'est aussi la vie au quotidien. Les élus ont grandement participé à la réussite des animations de ces dernières semaines. En ce début de période estivale, nous avons mis en places de nombreuses manifestations culturelles et festives. Nous trouverez toutes les informations dans ce bulletin.

Le marché de producteurs que nous avons souhaité lors de notre campagne électorale rencontre chaque vendredi soir un succès mérité. Nous disposons désormais, avec ce rendez vous hebdomadaire, de produits de qualité et d'un nouveau lieu de rencontre bien sympathique.

N'oubliez pas que la mairie est là pour vous accueillir en toute circonstance. Les élus et le personnel communal restent à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Marlène THIBAUD
Maire de Camaret-sur-Aigues



PROCHAINE COLLECTE DE SANG :
MARDI 18 AOÛT de 15H à 19H30
MARDI 20 OCTOBRE de 15H à 19H30
MARDI 22 DECEMBRE de 8H30 à 13H
à la salle polyvalente de CAMARET
UN GRAND MERCI A TOUS !!!

Un geste indispensable !

La collecte du mois d'avril à TRAVAILLAN a attiré 41 personnes que nous remercions pour leur don. Malgré tout, nous sommes hélas bien loin de couvrir les besoins. Il est impératif que

chacun se sente concerné par l'importance vitale de ce geste.

Vous qui êtes en bonne santé, n'oubliez pas celui ou celle qui a besoin de votre sang. Qui peut être certain

de ne pas devoir un jour la vie, ou celle d'un proche, à une transfusion ? Il n'y a aucune hésitation à avoir, venez donner un peu de vous même lors des prochaines collectes.

MAIRIE DE CAMARET-SUR-AIGUES - Cours du midi - 84850 Camaret-sur-Aigues
Tél. : 04 90 37 22 60 - Fax : 04 90 37 72 33 - mairie-de-camaret-sur-aygues@wanadoo.fr
Service Communication : communication.camaret@wanadoo.fr

Programme travaux

de la nouvelle crèche sera posée le 8 Juillet.

La commission d'ouverture des plis a choisi à l'unanimité les entreprises ayant répondu au meilleur rapport « qualité-prix et technicité », le choix d'entreprises moins disantes ne constituant pas systématiquement la meilleure opportunité.

Les travaux du chemin de Rasteau ont repris depuis le 15 Juin. Le transfert de compétences de l'assainissement collectif à la communauté des communes et la reprise du programme initié par l'ancienne municipalité ont retardé la réalisation des travaux.

Les services

techniques ont effectués le fleurissement de la commune avec des variétés de fleurs peu gourmande en eau, afin de réduire les coûts d'arrosage. Les travaux d'aménagement de l'aire de jeu à la gare aux enfants vont être réalisés durant le mois de Juin, afin de mettre à disposition cette aire pour les vacances d'été. Les travaux de mise en sécurité et de faucardage de l'étang de Garriguettes ont été très appréciés par nos amis pêcheurs.

Malgré de nombreuses sollicitations (fête votive,



Brèves

Normalisation des boîtes aux lettres

Pour recevoir votre courrier (et votre Camaret Infos) dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de choisir une boîte aux lettres de qualité, doté de la marque NF (Norme Française).

Test de l'éclairage public

Certains camarétois ont signalé un fonctionnement « anormal » de l'éclairage public. L'éclairage diurne de certains quartiers, certains jours, n'est pas un dysfonctionnement mais un test réalisé par le gestionnaire ETDE. Des tests de fonctionnement sont réalisés tous les 15 jours par secteur.

Jardin de l'Aigues : halte aux activités motorisées

Nous rappelons à tous les camarétois que le jardin de l'Aigues est un site de loisirs uniquement réservé aux piétons et aux vélos. Les motos, mobylettes, quads... et tous véhicules motorisés y sont formellement interdits.

Emploi du feu dans le département du Vaucluse

La préfecture est en charge de la réglementation concernant les feux. L'arrêté préfectoral précise deux types de zones :

- ♦ Zone verte (du 1/01 au 28 ou 29/02 ; 16/04 au 31/05 et du 1610 au 31/12) : brûlage autorisé si le vent est inférieur à 40 km/h en respectant les recommandations de sécurité.
- ♦ Zone jaune (le reste de l'année) : interdiction de brûler par tout temps à l'intérieur et à moins de 200m des bois, plantations... Interdiction de fumer à l'intérieur des bois et chemins les traversant.

Lorsque le vent est supérieur à 40km/h le brûlage est interdit quelque

Incident au CLSH



Un incident sans gravité a eu lieu mardi 16 juin au Centre de Loisirs Sans

Hébergement « Gare aux enfants ». Une partie du faux plafond des sanitaires s'est détachée. Un bureau de contrôle a été mandaté dès le lendemain matin par la Mairie avec mission de formuler un avis technique.

Cet avis technique a démontré que la solidité du bâtiment n'est pas remise en cause. Les

malfaçons ne portaient que sur la partie détériorée et aucune autre n'a été constatée. Les défauts ont été corrigés dès la semaine suivante.

Les activités du centre de loisir n'ont pas été perturbées par cet incident, et la sécurité des enfants reste assurée à la Gare.

Une nouvelle entreprise à Camaret

Monsieur Franck TEISSIER vient de créer son entreprise multi services à Camaret. Il réalise des travaux de jardinage, petit bricolage, ménage, livraison de courses, cuisine, peinture de volets, surveillance d'animaux à domicile, gardiennage, compagnie, lecture...

Contact : 04.90.28.15.18 - 06.15.64.91.15

ERRATUM Nous avons annoncé dans le précédent numéro, dans cette même rubrique, « Avec le Garage de l'Aurore, Camaret dispose maintenant de deux garages ». Nous en avons oublié un. Les garages de Camaret sont donc :

Flaugier autos - Route d'Orange, 04.90.37.24.22
Garage de l'Aurore - Avenue de l'Aurore, 04.90.37.21.37
Garage de Provence - 1, chemin de Piolenc, 04.90.35.10.22

auxquels il convient d'ajouter les deux carrosseries :

Carrosserie Camarétoise - ZA Jonquier et Morelles, 04.90.37.77.37
Carrosserie Fuentes - ZA Jonquier et Morelles, 04.90.37.75.76

Toutes nos excuses pour cette omission.

Animations organisées par la municipalité

La semaine du développement durable

Début avril, la commission environnement et cadre de vie a organisé une série d'animations à l'occasion de la semaine du développement durable : intervention dans les écoles sur le Développement Durable et

le commerce équitable par l'association Pain et Liberté, projection du film la belle verte, réalisation d'une maquette et de dessins au CLSH et



Fête votive

La municipalité, en recherche constante d'amélioration, a décidé cette année de réduire la durée de la fête votive à 3 jours afin d'en limiter les nuisances sur les

commerces locaux. Pour cette édition 2009, deux nouveaux rendez vous ont été créés : le concours de pêche pour les enfants le samedi matin et le repas dans la rue organisé par

Les jeunes participants du concours de pêche entourés des élus et des organisateurs



Repas pour les Séniors

La municipalité a fêté les noces d'or de Mr et Mme PAROUFFE, Mr et Mme AUBERT et MR et Mme DELUCHEY, au cours du

traditionnel repas de la fête votive organisé par le CCAS. Celui-ci a réuni cette année plus de 200 convives.



Balade et pique-nique du 1^{er} mai

Le 1^{er} mai, la commission municipale fêtes et animations a organisé une balade conviviale suivie

d'un pique-nique et de jeux au jardin de l'Aigues. Cette journée a attiré une centaine de camarétois.



Soirée Antillaise

Le 16 mai, la salle polyvalente a vibré au rythme de la musique antillaise du groupe de John Osila. Après l'accueil des participants par les membres de la

commission fête et animations, la soirée a débuté autour d'un punch, suivi du repas ponctué de chants et de danse, le tout évidemment antillais. Une soirée exotique qui a



« Tous à vélo »

À l'occasion de la fête nationale du vélo, une manifestation sur le parking de moto ball a été organisée le 6 juin par la municipalité, la CCAOP et L'Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse (ADTHV). Une centaines de participants,

nombreuses familles ainsi que l'Union Cyclotouriste Camarétoise, sont venus parcourir les 15, 26 ou 70 km.

Les vélocistes de l'ADTHV ont proposé des essais de vélo électrique, le Conseil Municipal des Enfants et la police municipale ont tenu un stand sur la mobilité, et les Vieux Vélos de



Opération Tranquillité Vacances

La municipalité a décidé de reconduire cette année l'opération « tranquillité vacances », suite à son succès de l'an passé, dans une démarche de prévention et le souci de préserver la sécurité publique.

Du 1^{er} juillet au 31 août, si vous le souhaitez, les abords de votre habitation seront plus particulièrement surveillés durant votre absence par les policiers municipaux.

En cas d'anomalie, ceux-ci vous contacteront très

- ◆ Fermez bien toutes les issues, en particulier les fenêtres qui donnent sur la rue,
- ◆ Ne laissez rien dans votre jardin,
- ◆ Demander si possible à un voisin de vider régulièrement votre boîte à lettres, voire de signaler à la police municipale tout fait anormal comme des mouvements de véhicules inhabituels,
- ◆ Evitez de laisser le portail et le garage ouvert,
- ◆ Fermez à clé vos véhicules (même dans la propriété), et évitez d'en laisser les clés à portée de main dans l'entrée,
- ◆ Fermez votre maison même quand vous êtes à la piscine,
- ◆ Et naturellement, il est préférable de couper l'eau, le gaz et l'électricité.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Conseil pour la période estivale

Il est nécessaire de le rappeler, le bruit et en particulier les bruits de voisinage constituent pour nos concitoyens l'une des nuisances les plus fortement ressenties au quotidien.

En dehors de son importance pour la qualité de vie, le bruit a aussi des répercussions sur la santé. Nous sommes donc tous responsables de la qualité de notre cadre de vie et chacun détient une partie des clés de son amélioration. En ce début

Prévention canicule

Depuis 2004, dans le cadre du plan national de prévention des risques liés à la canicule, les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes adultes handicapées ont transmis leurs coordonnées au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Camaret sur Aigues. Il est précisé que ces informations individuelles sont consultables et modifiables par les intéressés.

En cas de fortes chaleurs, le CCAS peut ainsi prendre contact avec les personnes inscrites, veiller à prendre toutes les mesures préventives nécessaires et assurer un suivi personnalisé de ces dernières.

rapidement et vous informeront sur les possibles conduites à tenir.

Si ce n'est déjà fait, inscrivez-vous auprès de la police municipale pour ce

Pour maintenir cette action, il est nécessaire que le CCAS puisse disposer de données à jour. Alors pensez à informer les services municipaux de toute modification (changement d'adresse, de numéro de téléphone, de situation familiale et de santé etc.).

**N'HESITEZ PAS A
RELAYER CE MESSAGE
AUTOUR DE VOUS !**

Si vous vous sentez isolé(e) familialement, psychologiquement ou par un handicap physique, vous pouvez prendre contact au CCAS auprès de Sandrine BARROT ou Martine CELAIRE au 04.90.37.22.60.

service totalement gratuit.

N'en oubliez pas pour autant les précautions élémentaires afin de ne pas tenter les indécats. Voici quelques conseils de

Du nouveau...

... pour les PASSEPORTS

Avec l'arrivée des passeports biométriques, à compter du 27 avril 2009, la commune de Camaret sur Aigues n'est plus habilitée à instruire les demandes de passeports. Les habitants de Camaret doivent se rendre dans les communes les plus proches : Orange, Sarrisans ou Vaison la Romaine.

Pour toute demande de passeport, la personne (même les enfants) doit se présenter dans l'une de ces mairies afin de compléter son dossier et de faire ces empreintes.

Pièces à fournir :

- *extrait acte de naissance avec filiation complète*
- *justificatif de domicile à son nom*
- *ancien passeport le cas échéant*
- *copie de sa carte d'identité*
- *Deux photos selon les communes, car certaines les font sur place (se renseigner auprès de la commune)*

... pour les IMMATRICULATIONS

15 avril 2009 : Entrée en vigueur du nouveau système d'immatriculation des véhicules neufs, les cyclomoteurs et les premières immatriculations en France de véhicules importés.

15 octobre 2009 : Entrée en vigueur du nouveau système d'immatriculation pour les véhicules d'occasion.

Pour toute immatriculation de véhicules, l'usager doit se présenter dans la Mairie

- Jours ouvrables : de 8h30



Pour l'énergie : A.G.I.R. 
Action Globale Innovante pour la Région

Camaret : Collectivité lauréate A.G.I.R. pour l'énergie

La municipalité de Camaret a répondu à un appel à projet régional en faveur des économies d'énergie, dans le cadre de son action en faveur du développement durable. Notre commune a été retenue et bénéficie

désormais du label « commune en marche AGIR pour l'énergie ».

Cette démarche nous permettra de bénéficier d'un appui méthodologique (financé à 80%) pour la mise en place d'un plan d'actions sur les trois

prochaines années, visant à réduire les consommations, réaliser un pré-diagnostic énergétique des bâtiments, un diagnostic de l'éclairage public et un diagnostic énergétique de la mairie. De sérieuses

Première réunion publique sur l'Agenda 21

Le 6 mai, la municipalité a organisé une réunion de présentation de son Agenda 21. Cette réunion animée par Maxence Coulon, de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) a été l'occasion de présenter les grands principes du développement durable, l'articulation entre L'A21, Le Plan de Déplacement

Urbain (PDU) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ainsi que les résultats des questionnaires aux foyers. Les camarétois intéressés par cette démarche sont invités à s'inscrire auprès du service Développement Territorial pour recevoir toute l'actualité liée au développement durable.

developpement@camaret.org



Nouvelles orientations pour le fleurissement

Cette année, la municipalité a souhaité marquer son engagement en faveur du développement durable, par une modification du programme de fleurissement habituellement mis en place.

Nous avons fait le choix de supprimer 50% des suspensions (qui se limitent au centre ancien) et de modifier les végétaux qui s'y trouvent afin de favoriser des essences peu consommatrices



Des fleurs désormais moins gourmande en eau

Tombola gratuite sur le marché de producteurs

Le marché des producteurs qui a débuté au mois d'avril avec six producteurs s'est très rapidement développé. Il en compte maintenant onze et offre une gamme de produits variés.

La municipalité, la chambre d'agriculture et

les producteurs du marché mettent en place une tombola gratuite les **3 juillet, 7 août et 4 septembre**. En

faisant vos achats sur le stand de l'un des producteurs, un ticket vous



sera remis, que vous n'aurez qu'à déposer dans l'urne prévue à cet effet

Déchets : rappel des règles de base

Nous vous rappelons que le ramassage des déchets est assuré par la Communauté de Communes Aigues Ouvèze en Provence (CCAOP). Les jours de ramassage sont :

**Ordures ménagères :
lundi et jeudi**

Sacs jaunes : mercredi

**Ne sortir les sacs
et les poubelles
que la veille au soir**

Le verre et les journaux doivent être apportés aux points d'apport volontaires répartis sur la commune.

Les horaires de la déchetterie sont :

**Lundi, Mercredi, Vendredi
de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h30**

**Mardi et jeudi
de 14h à 17h30**

Samedi de 9h à 17h

Le développement durable, c'est aussi ça !!!

Certainement perçue

comme idéaliste au départ, l'idée d'associer les ados à un projet d'intérêt général, visant à améliorer leur environnement, vient pourtant de voir le jour.

travaux.

Suite à cette expérience, les jeunes veulent aujourd'hui poursuivre leur action. Ils souhaitent autofinancer des projets en animant une buvette lors des manifestations à venir sur notre commune.

Ces actions démontrent que les jeunes, trop souvent perçus comme des consommateurs d'activités, sont capables de s'associer à des projets et en

Sensibilisés par les animateurs du club ados, les jeunes se sont mis à avoir une réflexion globale sur la réfection de leur local (couleurs de peinture, aménagement du local, espaces extérieurs...). Leur implication a été jusqu'à la réalisation des



Les Chèques Loisirs

Une aide financière destinée aux familles pour les activités de loisirs.

Les nouvelles dispositions visant à simplifier la procédure des chèques loisirs ont été apportées par la Caisse d'Allocations Familiales, depuis le 1er janvier 2009, sur les orientations suivantes :

- Rehaussement du quotient familial éligible,
- Maintien de la valeur du chèque à 8€,
- **Suppression de la participation familiale,**
- Réduction du nombre de chèque,
- Edition par la CAF de chèques individuels par enfant
- Réception directe au domicile des ayant droits.

Destinés aux familles allocataires de la Caf ou de la Msa (sous conditions de ressources), ils permettent de régler tout ou une partie des activités choisies par les jeunes de plus de 3 ans et de moins de 18 ans. Les familles bénéficiant des **chèques loisirs de la Caf** devront se munir au préalable d'un devis établi par l'association, sur lequel figurera le coût de l'activité souhaitée, afin que le point d'information jeunesse (mairie annexe) puisse viser et valider un nombre de chèques correspondant au montant du devis.

Votre correspondante : **Mme Virginie FONTAINE**

Point Information jeunesse :

04 90 37 82 83 Lundi- Mercredi – Vendredi 13h-19h

Service Enfance Jeunesse

Des rencontres pour créer des amitiés, des animations pour s'enrichir, des sorties pour découvrir, la piscine pour se rafraîchir, des mini-camps et séjours pour s'évader... Tout un programme d'activités diverses a été élaboré par le service enfance jeunesse, pour que cet été vos enfants âgés de 3 à 17 ans révolus puissent vivre des moments inoubliables.

Cette variété, ils la retrouveront tant en

matière de loisirs qu'en matière d'infrastructures qui leur sont entièrement destinés.

Un programme est à votre disposition dans toutes les structures municipales accueillantes - point information jeunesse, club ados, centre de loisirs - ainsi qu'à la mairie.

Toutes les inscriptions sont prises au point information jeunesse (mairie annexe) ouvert les lundis, mercredis et vendredis de

12h à 18h (horaire juillet/août).

Numéros utiles :

Centre de loisirs : **04 90 46 53 47**



Conseils municipaux des 23 avril et 4 juin 2009

Les compte-rendus retraçant l'intégralité des délibérations sont consultables en mairie.

Page 7

23 AVRIL 2009

Dossier n°1 : décision modificative du budget principal. Approuvé à l'unanimité des votants moins 1 abstention.

D2 : Subventions aux associations. Approuvé à l'unanimité des votants.

D3 : Garantie d'emprunt accordée à Vaucluse Logement pour la construction de logements collectifs « résidence Magnaneraie ». Approuvé par 26 voix pour et 1 contre.

D4 : Garantie d'emprunt accordée à Vaucluse Logement pour l'amélioration de logements collectifs « résidence Magnaneraie ». Approuvé par 26 voix pour et 1 contre.

D5 : convention avec la CAF de Vaucluse relative au Contrat Local d'Accompagnement Scolaire 2008-2009. Approuvé à l'unanimité.

D6 : montant du loyer de l'appartement situé 17 avenue du Mont Ventoux. Approuvé à l'unanimité.

D7 : tarifs du repas de la soirée antillaise du 16 mai 2009. Approuvé à l'unanimité.

D8 : plan de financement prévisionnel pour la création du centre inter générations et demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur. Approuvé à l'unanimité.

D9 & 10 : Plan de financement prévisionnel pour la plateforme de soutien à la parentalité et à l'inter générations : **D9** : Demande de subvention auprès du Conseil Général de Vaucluse. Approuvé à l'unanimité. **D10** : Demande de subvention auprès de la CAF de Vaucluse. Approuvé à l'unanimité.

D11 : révision simplifiée du POS pour l'implantation du siège de la CCAOP et des ateliers techniques intercommunaux sur la commune. Concertation par une exposition publique suivie d'un compte rendu. Approuvé à l'unanimité des votants moins 1 abstention.

D12 : convention avec la CCAOP dans le cadre de la révision simplifiée du POS. Approuvé à l'unanimité des votants moins 1 abstention.

D13 : Convention avec la Chambre d'Agriculture pour l'organisation du marché de producteurs et fixation des droits de place. Approuvé à

l'unanimité.

D14 : Convention avec l'association Musique dans les Vignes et fixation des tarifs. Approuvé à l'unanimité.

D15 : Création d'un emploi permanent. Approuvé à l'unanimité.

Dossier complémentaire : Demande de subvention auprès de Mr le Préfet de Vaucluse pour la plateforme de soutien à la parentalité et à l'inter génération. Approuvé à l'unanimité.

4 JUIN 2009

Dossier n°1 : Attribution des trois premiers lots concernant le marché de la crèche. Approuvé à l'unanimité des votants moins 6 abstentions.

D2 : convention chèque loisirs 2009 avec la CAF de Vaucluse. Approuvé à l'unanimité.

D3 : Convention CAFPRO avec la CAF de Vaucluse. Approuvé à l'unanimité.

D4 : tarif de location des salles du complexe René Roussière. Prise en charge de la différence entre les anciens et nouveaux tarifs. Approuvé à l'unanimité.

D5 : Règlement intérieur du

service de restauration scolaire et des études surveillées. Approuvé à l'unanimité.

D6 : Tarifs des repas de la fête du Plan de Dieu du 20 juin 2009. Approuvé à l'unanimité.

D7 : Versement d'une subvention au fonds départemental d'aide aux jeunes. Approuvé à l'unanimité.

D8 : Institution d'une régie de recettes pour le Club Ados. Approuvé à l'unanimité.

D9 : Tarifs de vente des boissons et gâteaux par le Club Ados. Approuvé à l'unanimité.

D10 : Tarifs pour les séjours en Espagne été 2009 proposés dans le cadre du Service Enfance Jeunesse. Approuvé à l'unanimité.

D11 : Demande de dépôt des archives auprès des archives départementales. Approuvé à l'unanimité.

D12 : Droit d'expression des élus. Approuvé à la majorité.

D13 : création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins occasionnels. Approuvé

Expression des élus

Liste « Camaret Avenir »

La nouvelle municipalité a appliqué notre budget voté en 2008, notre équipe a été avant tout un observateur privilégié et un participant attentif. Les importants travaux que vous constatez aujourd'hui avaient été programmés ou commencés lors de notre précédent mandat : La Magnanerie débutée au court du dernier trimestre 2007 ; le chemin de Piolenc et la rue du Mont Ventoux programmés et budgétisés en 2008.

Nous nous sommes abstenus pour le budget 2009 comptes tenus notamment du budget de la nouvelle crèche car les dépenses prévues initialement pour 35 places dans la ferme des Pitchouns s'élevaient à 760 000 € alors qu'aujourd'hui pour la création d'1 nouvelle crèche, dans 1 site certes différent, pour 42 places, s'élèvent à ce jour à 1.700.000€, sans compter les équipements pour les économies d'énergie. Beaucoup de subventions notamment de la région sont encore en pointillés... Nous sommes toujours favorables à la création d'1 crèche comme nous l'étions lors de notre mandat mais nous nous sommes abstenus sur le projet financier car le coût nous paraît exorbitant.

Heureusement qu'il a été laissé par l'ancienne municipalité 1 reliquat de 903 000€ de solde créditeur d'investissement avec un excédent de fonctionnement de 1 117 450€.

L'endettement par habitant lors de la présentation du budget 2009 mentionné 1 endettement de 486€ par habitant ce qui place Camaret comme étant la commune la moins endettée du département tout en ayant des équipements performants (complexe sportif ; CLSH, écoles...) Il est certain qu'avec une telle trésorerie, les emprunts à effectuer seront moindres. On ose espérer que des projets visibles voient le jour tel « le tour de ville » qui était très avancé, voir pratiquement terminé puisque présenté en réunion publique. Apporté ainsi sur un plateau, nous espérons que ce projet voit le jour dans les meilleurs délais.

Jean Paul MONTAGNIER, Georges POINT, Nicole FLORET, Daniel TROIANI, Dominique BOUCHE, Anne Marie SASSATELLI.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des

Liste « Camaret Espoir »

Non communiquée

■ Permanences des élus (sur rendez-vous)

Nom	Fonction	Permanences	Contact
Marlène Thibaud	Maire	Sur rendez-vous	Cabinet du Maire
Michel Paialunga	Maire adjoint	Tous les jours à partir de 17h30	Cabinet du Maire
Laurent Arcuset	Adjoint à l'économie et à la prospective	Le vendredi après midi	Service développement territorial
Jean François Menguy	Adjoint à l'environnement	Le vendredi	Service développement territorial
Véronique Chomel	Adjointe à la jeunesse	Le jeudi	Cabinet du Maire
François Denis	Délégué au sport	Mercredi entre 13h30 et 17h	Cabinet du Maire
Marie Claire Biscarrat	Déléguée à la culture	Lundi matin et jeudi après midi	Cabinet du Maire
Paul Vicich	Délégué à la communication	Le jeudi après midi	Service développement territorial
Yacinthe Scala Thévoz	Déléguée à la vie scolaire	Lundi, mardi, jeudi à partir de 15h30	Cabinet du Maire

Horaires des services administratifs

Le lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h
Le mercredi de 8h à 17h et Le vendredi de 8h à 16h

Vente tickets de cantine et étude surveillée

LUNDI : École les Amandiers de 8h15 à 8h30
Mairie de 9h à 12h et 13h à 17h

MARDI : École Souleiado de 8h15 à 8h30
Mairie de 9h-12h/13h-17h

État civil

NAISSANCES

Nicolas JEANNEAUX
né le 2 avril à Orange

Maxime DOMBRE
né le 9 avril à Orange

Ophélie BERTON
née le 18 avril à Orange

Alexandre IMBERT
né le 8 mai à Orange

Sarah MOUMNI - LAGNEAU
née le 26 mai à Orange

DECES

GINEY Lucette
le 6 avril à Camaret

COLLET Simone épouse LATOUR
le 8 mai à Avignon

MERCREDI :
Mairie de 8h30-12h

JEUDI :
École Mistral : 8h15 - 8h30
Mairie : 9h-12h/13h-16h

VENDREDI :
Mairie : 8h30-12h/13h30-16h

■ Election européenne

Lors du scrutin des élections au parlement européen du 07 juin 2009, certains électeurs ont été décontenancés face à l'obligation de présenter une pièce d'identité. Le code électoral est très clair à ce sujet :

Article R 60 : « les électeurs des communes de 3500 habitants et plus doivent présenter au président du bureau, au

moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité ».

L'article 1^{er} de l'arrêté du ministre de l'intérieur du 19 décembre 2007 détaille la liste des titres permettant aux électeurs de justifier de leur identité. Cette liste était affichée dans chacun des bureaux de vote.

La Préfecture a rappelé « les électeurs et électrices non munis de l'une des pièces indiquées ne seront pas admis à prendre part au scrutin ».

Ainsi certains camarétois, pourtant bien connus de tous mais n'ayant pas été en mesure de présenter un titre d'identité, n'ont pas été autorisés à voter.

C'est avec beaucoup

Jun
2009

CAMARET *Assos*

Bulletin des ASSOCIATIONS de CAMARET-SUR-AIGUES

Sommaire

- 1 Agenda
- 1 Club Carpiste
- 2 Moto-Ball
- 2 ASC
- 2 UCAV
- 2 Brèves

Grosse Boule
Un camarétois de poids
CATM
APPEL Ecole StAndeol

- 3 Jumelage
- 3 Permanences bibliothèque

- 4 Camaret ville d'eau

Texte de Mr Gabriel

- 4 Nettoyage de l'étang

Nettoyage de l'étang

Samedi 23 mai, une quarantaine de personnes provenant de l'amicale pêche passion, du Gloups club et du club carpiste d'Aigues /Ouvéze ont participé à une dépollution de l'étang de l'Aigues. Malgré une faible visibilité, les plongeurs du Gloups club ont extrait du plan d'eau toutes sortes d'objets provenant d'incivilités. Ce nettoyage vient en complément de la journée



Tout ceci n'a rien à faire dans notre étang

Moto-Ball Club

Après une intersaison agitée avec des départs et des arrêts de joueurs, le club cher au président Henri Carpentras effectue un début de saison tonitruant.

Jérôme Guillerey, le nouvel entraîneur effectue un excellent travail dans la lignée de son prédécesseur Alain Graffand. 3^{ème} du championnat à mi-parcours derrière Neuville en Poitou et Valréas, le MBCC ravit tous ses supporters. Emmenés par leur Capitaine Julien Duclaux, cette jeune équipe est composée de Jérémie Pleindoux, Grégory Pellegry, Christophe Casas, Christopher Nicolas, David Icard, Thomas Guerry, Vincent Point, Guillaume Point et Romain Laffite.

Souhaitons un prompt rétablissement à Guillaume Point et à Romain Laffite, blessés, et une bienvenue à

Agenda

5 juillet	Vide grenier ASC	Salle polyvalente
9 juillet à 15h	Ciné Ravelin Coraline	Maison Becque (selon météo : salle polyvalente)
Séance offerte aux enfants - Déconseillé au moins de 10 ans		
11 juillet à 20h30	Jazz dans les vignes	Maison Becque (selon météo : salle polyvalente)
13 juillet	Pique Nique	Place St Andéol
16 juillet à 22h	Ciné Ravelin L'âge de glace 3	Maison Becque (selon météo : salle polyvalente)
17 juillet à 21h	Musique dans les Vignes	Maison becque (selon météo : Eglise)
29 juillet à 22h	Ciné Ravelin Harry Potter 6	Maison Becque (selon météo : salle polyvalente)
2 août à 21h	Chants de Colmar, Chorales	Maison Becque (selon météo : salle polyvalente)
28 août	Journée champêtre CATM	Ball Trap Travailan
6 sept.	Journée des associations	Dans les rues
Sam. 19 Dim. 20 sept.	Journées du patrimoine Ouverture église, chapelle, maison Beque (sam.10-12h, dim.15-18h) ; visites commentées de Camaret (RDV chapelle St Andeol samedi 11H et Dimanche 15H)	
11 au 20 sept.	Exposition « La mémoire retrouvée »(*) à la chapelle St Andéol	

nous vous remercions de bien vouloir contacter Mme Bouche au 06..... ou Mme Biscarrat au 06 87 01 88 21, ou la mairie au 04 90 37 22 60. Vos photos seront reproduites sur place et vous pourrez les remporter de suite. Merci d'avance.

Supplément de CAMARET-Infos n° 6



Club Carpiste

Le marathon carpe, qui s'est déroulé du 8 au 10 mai sur les plans d'eau de la communauté d'aigues/Ouvèze, a offert 48 h de pêche non stop aux 21 équipes qui, pour l'occasion, avaient fait le déplacement depuis tout le bassin méditerranéen. En comptant les organisateurs, pas moins d'une soixantaine de carpistes et leur accompagnants se sont offerts un week-end mémorable où même le beau temps était au rendez-vous. La remise des prix a eu lieu à Serignan sous les auspices de madame le Maire. Au total, 352 kg de carpes ont été pêchés par les 15 premières équipes, les 6 dernières s'étant retrouvées « capot » (sans poisson). Elles feront mieux la prochaine fois.

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires ainsi que les communes de Camaret et Serignan.

un autre marathon réservé au membres du club sera organisé du 19 au 21 juin à Lapalud pour en départager les champions. Nous rappelons que nous organiserons cette année une compétition au bénéfice

Le classement

(en gras, les équipes du club carpiste d'aigues/ouvèze)

- 1^{er} Benoit Haber / Christophe Hervouet (77,2kg)
- 2^{ème} Kevin Feschet / Maxime Beugnon (60,9 kg)
- 3^{ème} Didier Alibert / Mickael Ricard (56,1 kg)
- 4^{ème} **Dhote / Dhote** (25,2kg)
- 5^{ème} Haber / Cellauro (22 kg)
- 6^{ème} Pheolpin / Annet (16,1kg)
- 7^{ème} **Martinez / Tranchetti** (16kg)
- 8^{ème} **Brilland / Tressol** (13,9kg)
- 9^{ème} Secco / Thomas (13kg)
- 10^{ème} **Da Costa / Murgia** (13kg)
- 11^{ème} Bonnemain / Secco (9,2 kg)
- 12^{ème} **Virginie / Mica** (6,4 kg)
- 13^{ème} Monty / Monier (3,6 kg)
- 14^{ème} Lachaise / Lachaise (1,4kg)
- 15^{ème} Gillon / Bartier (1,2kg)

ASC

La saison sportive est terminée. L'équipe fanion termine 9^{ème} de la PHB (poule B) et assure son maintien dans cette division. L'objectif est atteint, mais les obstacles ont été nombreux : rencontres plus difficiles, joueurs blessés, intempéries qui ont entraîné des reports de matches... L'équipe réserve termine 8^{ème} de la Promotion de première division et a fait un parcours honorable malgré de nombreux changements dans l'équipe. Simon Boyer, l'entraîneur du club, a su préserver la cohésion des deux équipes et tous les joueurs sont à féliciter.

Jean-Pierre Soler, co-président du club, a été honoré de la médaille d'argent par la Ligue de la Méditerranée pour son dévouement à la cause du foot-ball.

Chez les jeunes, les 18 ans ont accompli un brillant championnat : terminant 2^{ème} de leur poule honneur, ils évolueront l'année prochaine en Pré-Excellence. Nicolas Chave, éducateur, a su manager son équipe avec succès. Les 15 ans ont évolué dans une poule difficile : même s'ils terminent en bas du tableau, l'équipe est restée soudée. Les 13 ans ont fait

une bonne première phase du championnat honneur, ce qui leur a permis d'évoluer en élite honneur. Dans la seconde phase : les résultats ont été moins bons et ils terminent en bas du tableau.

En football-animation, les débutants, les poussins et les benjamins se sont comportés honorablement. Une équipe de benjamins termine même première de sa poule. Bravo aux éducateurs qui se sont dévoués toute l'année pour que ces enfants pratiquent régulièrement un football de qualité.

Les animations hors championnat ont été nombreuses : organisation des tournois des jeunes de l'ASC, challenge du souvenir Itier-Pratali, participation à des tournois dans les villages environnants ou plus éloignés (La Grande Motte), voyage en Italie dans le cadre du jumelage, journées familiales... L'assemblée Générale de l'association a eu lieu le vendredi 26 juin : la nouvelle saison s'annonce tout aussi passionnante que la précédente.

Nouveauté cette année ! Un vide-grenier sera organisé le 5 juillet sur le parking du stade au profit

COURS de SECOURISME à la CASERNE des POMPIERS

Initiation, recyclage et mise à jour

Inscription :
06.15.46.40.63

L'équipe championne du marathon carpe brandit son trophée avec une fierté manifeste



Brèves

Grosse Boule

Mme Mireille Arrufat a été sacrée championne de Provence tête à tête en 4^{ème} division à Gap. Elle est ainsi qualifiée pour le championnat de France qui aura lieu au mois de Juillet à Dardilly (Rhône). Nul doute qu'elle effectuera son déplacement avec ses supporters, son président Raymond Roure et son époux Luc Arrufat. Félicitations et tous nos encouragements à Mireille Arrufat pour un nouveau titre de championne.

Un camarétois de poids

Camaret compte un kinésithérapeute hors norme, Monsieur Briche dit « petit Pont » s'est classé au championnat d'Europe de lancé de poids, 6^{ème} de sa catégorie avec un lancer à 12,15m.

CATM

le CATM proposera le samedi 28 août 2009 (à partir de 11h) une journée Champêtre au Ball Trapp de Travailan. Au cours de la journée Drômoise du 30 avril dernier, l'association camarétoise avait organisé une visite du Domaine d'Eyguebelle dans le village de Mercuriol.

APPEL Ecole St Andeol SOIRÉE PAËLLA

L'association des Parents d'Elèves de l'Ecole St Andéol, organisatrice de la **BROCANTE** (28ème) qui a eu lieu le 10 mai dernier, tient à remercier l'ensemble des exposants et des visiteurs camarétois qui furent nombreux. A l'année prochaine.

Nous vous annonçons une soirée Paëlla lors de notre **KERMESSE** annuelle qui aura lieu le **samedi 27 juin** à partir de 20h.

15 € le repas : salade verte, paëlla, fromage, salade de fruits, vin, café. Réservations (avant le 19

Une nouvelle rencontre sous le signe de l'amitié

Pour la quatrième année consécutive, nos amis italiens de de Travaco' Siccomario nous ont accueillis durant le week-end prolongé du 7 au 10 mai.

Notre délégation était Exceptionnellement composée de 64 personnes : 37 personnes représentant 18 familles, une équipe de 15 benjamins de foot et leurs entraîneurs, et enfin 4 adolescents camarétois motivés pour la réalisation d'une fresque. Michel Paialunga, Maire-adjoint, François Denis, délégué aux sports et Jean-Marc Boubals, délégué à l'emploi, représentaient la municipalité.

Ermano Bonazzi, fraîchement réélu Maire de Travaco', n'a pas manqué d'assurer la continuité dans nos échanges entre les deux

de chasse de la famille royale qui vient de terminer une longue période de restauration et qui abritait, dans ses écuries, une remarquable exposition sur les « Trésors enfouis de l'Antiquité Egyptienne ». Autre temps fort : visite de l'Université de Pavie et de



La bibliothèque de l'université de Pavie

sa somptueuse bibliothèque ainsi que la résidence universitaire pour étudiants méritants.

Pour les jeunes de l'AS Camaret : la première



Echange de fanions et de T-shirts



Les équipes

nocturne de la forêt de Travaco'.

Pendant ce temps, Lisa, Pauline, Gislain et Quentin déployaient tout leur talent avec leurs nouveaux amis pour la réalisation d'une immense fresque place Don Morone (7 x 3 mètres). Il leur a fallu deux jours de travail sans relâche pour mener à bien le projet imaginé par Toni d'Alessandro et Mariangela Gatti, artiste et conceptrice du dessin. Bravo à tous ces artistes.

Tous ces moments de culture ou de détente ont bien évidemment été

ponctués de repas en groupe ou en famille très conviviaux, à la découverte des spécialités locales. Nous voulons remercier toute la population de Travaco' qui une nouvelle fois nous a accueillis avec beaucoup de chaleur. Parmi les associations, nous ne citerons ici que la Pro Loco (animations culturelles) et l'Audax (animations sportives) sans oublier tous les autres bénévoles qui ont rendu ces moments si riches et inoubliables. Nous ne manquerons pas de leur rendre la pareille lors leur prochain séjour à



La Reggia Venaria

communes. Le prochain échange pourrait se situer en octobre.

Ce week-end a été marqué par des programmes à la fois culturels, sportifs et festifs, à la carte :

Pour les familles : visite de la Reggia Venaria à Turin, ancienne résidence

journée a été consacrée à la visite du stade mythique de San Siro, avant une pause à la célèbre cathédrale de Milan. Le lendemain, les jeunes footballeurs ont découvert la ville de Pavie. L'après-midi était consacrée à la rencontre avec leurs amis italiens. La journée s'est terminée par une visite



Les jeunes artistes devant leur fresque

Bibliothèque

Attention, voici les permanences pour le mois d'août :

mardi 04, 11, 18 et 25 août : entre 16h00 et 19h00

Le centre de loisirs sera dans nos murs 4 jours au mois de juillet et 2 jours au mois d'août.

CAMARET VILLE D'EAU

par Mr Vincent GABRIEL

Les chroniques anciennes de Camaret-sur-Aigues abondent des problèmes causés par une ressource naturelle qui est l'eau vive. Sur la rivière, presque un chapelet de moulins, tournent devant et en-dessous de Sérignan-du-Comtat. Valeur sûre pour leurs propriétaires, ceux-ci ne laissent pas détourner la force gratuite qui anime les meules. Notre village du haut de ses 56 mètres au-dessus de la mer a quelques chances d'en puiser un peu car il a un ou deux moulins implantés sur son territoire.

Faut-il que le courage et la foi en l'avenir anime fort les consuls en l'année 1644 pour qu'ils négocient l'achat de la source d'Alcyon, qui plus est jaillit sur le territoire de Sainte-Cécile-les-Vignes. Souignons qu'ils empruntent gros et endettent la communauté.

Les rattachements seigneuriaux et ecclésiastiques vont du baron de Sérignan en passant par le chapitre d'Orange et la tutelle du vice Légat Pontifical. A chaque étapes, il y a la bastonnade en cas de faut

pas.

Une anecdote vaut d'être citée, il y a un procès en appel sur les histoires d'eau qui va jusqu'en Cour de Rome. C'est le curé de Camaret qui va prendre pension à Rome pour défendre la cause du village et ça coûte très cher. Le saint homme a peut-être usé sa cuculle dans les églises de la ville éternelle mais il s'est bien nourri et ça dure trente six lunes et plus au vu des comptes.

L'usage de l'eau de la rivière l'Aygues avait fait déjà l'objet d'un règlement en 1606 pour l'arrosage des jardins et prairies. Avec l'acquisition des eaux d'Alcyon qui passèrent sous la rivière sans déperdition, en 1685, grâce à un « Bealage », le village a alimenté son moulin et ses fabriques et servi ses habitants en eau pour tous les usages domestiques. Depuis 1485, le Baron de Sérignan avait cédé « le Moulins de Bouveyron » contre une rente de blé annuelle.

A la période révolutionnaire, les biens des ordres religieux dont celui propriétaire du grand Alcyon, sont vendus. Le village de Camaret possède alors depuis le XVIIème siècle, la source mais la République a rayé d'un trait de plume ce détail. Il y a, d'une part, la

Constitution du Syndicat actuel qui remonte au 3 janvier 1827 par ordonnance royale, et d'autre part, malgré une collection de procès concernant les ventes et reventes du domaine du grand Alcyon, un arrêt de la Cour de Cassation en date du 21 février 1899, qui rend définitivement la propriété de cette source à Camaret-sur-Aigues.

Regardons aujourd'hui les vestiges de ce qu'il reste de cette belle persévérance.

A l'issue du dernier conflit mondial, les rôles d'arrosage mentionnaient 64 hectares entretenus en réseaux. Plus de quatre cents utilisateurs de l'eau figuraient sur le registre. S'il reste maintenant de beaux fossés, certains aménagés en pierres, et, aussi de très belles martelières, il devient presque difficile de retrouver les parcours de l'eau.

Il a suffi d'une trentaine d'année pour que ce remarquable travail si utile soit mis en péril. Une vérité cocasse est arrivée à la Maison commune ; l'administration avec un grand « A » qui ne perd rien de vue, exige que tout rentre dans l'ordre. Vite même un peu vite ! Il a fallu refondre les statuts. Rassurez-vous, l'administration nous a guidée pour que rien ne manque article après article. Il faut dire

que même le coup de cœur bucolique ne sera pas oublié avec l'envol des libellules sur les eaux frémissantes. Toutefois, il faut que l'ordinateur ré engrangé parcelles après parcelles, celles qui étaient oubliées et le percepteur enverra comme de juste une participation à payer à toutes les personnes concernées. N'oubliez pas que la source est vôtre depuis 1644 et ce droit est transmissible sur les actes de vente.

Les droits de l'homme affirmés dans la Déclaration universelle stipule notamment le droit à la vie, celui-ci ne peut-être accordé sans accès à l'eau.

Tandis qu'un progrès a été fait vers l'accès à l'eau potable sûre, un tel accès est encore souvent refusé à nos semblables dans les pays en développement.

La gestion de ressources en eau a besoin de changer. La communauté internationale doit arrêter l'exploitation non durable des ressources en eau en développant des stratégies de l'eau intégrée aux niveaux nationaux, régionaux et locaux afin de promouvoir l'accès équitable à tous. Nous devons reconnaître que l'eau appartient à la Terre et à toutes ses espèces et que nous sommes seulement les administrateurs de cette



UCAV

L'UCAV tient à remercier tout ceux et celles qui ont participé à la journée du 10 mai.

La convivialité et la mise en place de nombreux stands tenus par les artisans et viticulteurs ont fait de cette journée une grande réussite.

Les commerçants présents ont permis aux enfants de participer à des jeux et de gagner de nombreux lots.

Dans tous les commerces participant à l'opération, un grand vent de Grattofolie est en place.

A partir d'un achat, vous pouvez gratter et gagner une bouteille de vin des viticulteurs de l'association.

Si vous n'avez pas de chance au grattage, Venez nombreux

vous avez la possibilité de participer au grand tirage du 27 JUIN sur la place de l'église, où de nombreux lots seront à gagner.

Parmi ces lots, des bons d'achat dans les commerces, une cafetière, et beaucoup d'autres.

Venez nombreux